

FARIFONI n°4 :

Les opérations enregistrées sur le compte 521 BDM-SA de la Société **BIEN FAIT** pour le mois de décembre 2018 sont les suivantes :

Dates	Libellés	Débets	Crédits
01/12	Solde à nouveau		550 000
01/12	Virement client SOUNTOURA	200 000	
02/12	Annulation Chèque n°50	134 000	
02/12	Domiciliation échues, traite n°10		100 000
03/12	Encaissement de chèque n°85	120 000	
04/12	Chèque n°54		398 000
12/12	Chèque n°60		470 000
15/12	Encaissement chèque n°90	420 000	
26/12	Chèque n°61		330 000

A la même date, le relevé reçu de la BDM SA est le suivant :

Dates	Libellés	Débets	Crédits
01/12	Solde à nouveau		400 000
02/12	Chèque n°52	295 500	
04/12	Chèque n°53	115 000	
10/12	Encaissement de chèque n°80		151 000
15/12	Chèque n°54	389 000	
19/12	Encaissement chèque n°90		420 000
21/12	Chèque n°51	200 500	
22/12	Prélèvement EDM (dont TVA 18%)	94 400	
25/12	Traite n°18 impayée	97 660	
26/12	Domiciliation échue, traite n°11	100 000	
27/12	Frais impayé, Traite n°18	2340	
29/12	Bordereau d'escompte, traite n°4 , net (1)		529 800
31/12	Encaissement des chèques n°60 et n°61		800 000

(1) : Agio 60 000F ; TAF 17%.

Chèque **n°49** de 136 000F, n'est pas encore présenté à l'encaissement.

Les mouvements de l'extrait sont considérés justes.

Travail à faire :

- 1- Présenter l'état de rapprochement antérieur (tracé complet) ;
- 2- Présenter l'état de rapprochement au 31/12/2018 puis passer les écritures au journal.